

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

**ROSENWILLER**

67560

Tél.: 03 88 50 41 66

Fax : 09 70 06 87 93

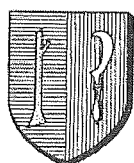
E-mail : [mairie.rosenwiller@wanadoo.fr](mailto:mairie.rosenwiller@wanadoo.fr)

Rosenwiller, le 22 février 2012

## CONVOCAATION

POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL



J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en  
Mairie de Rosenwiller

**Le vendredi 02 mars 2012 à 20h30**

et vous prie de bien vouloir y assister.

### ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte rendu de la séance du 26 janvier 2012
2. Informations
  - Compte-rendu Conseil de Fabrique (03/02)
  - Compte-rendu Commission géographique « eau potable » du SDEA (07/02)
  - Compte-rendu Contrat pluriannuel Eau avec Rosheim (09/02)
  - Compte-rendu commission Fleurissement (16/02)
  - Compte-rendu réunion CSA (21/02)
  - Compte-rendu réunion périscolaire (23/02)
3. Vote des comptes administratifs 2011 (Commune, Eau, Assainissement)
4. Vote des comptes de gestion 2011 (Commune, Eau, Assainissement)
5. Vote du budget primitif 2012 (Commune, Assainissement) et vote des taxes directes
6. Fixation du coût horaire pour mise à disposition d'un agent communal
7. Règlement du cimetière + mise à jour des tarifs
8. Vitrine d'affichage
9. Jobs d'été
10. DIVERS



Le Maire  
Philippe WANTZ

Département  
Bas-Rhin

*COMMUNE DE ROSENWILLER*

Arrondissement  
MOLSHEIM

*Compte-rendu  
du Conseil Municipal*

## **Séance du 2 mars 2012**

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

**Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire**

Membres présents : RUEL Pierre, Adjoint, HUCK Jean-Claude, Adjoint, ARNOLD Thomas, BARABINOT Dominique, BLANSCHÉ Alain, DUFFNER Laurent, EINHART Michel, FISCHER-STEGER Anne, HUBER Agnès, HUCK Claudine, MUHLMEYER Etienne, WISSER Sébastien

Membres absents et excusés : HUCK Jean-Georges, EINHART Roland

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame HUCK Claudine, le quorum étant atteint; le Maire propose de commencer la séance et remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion.

Ouverture de la séance : 20h35

### **1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Le Maire soumet aux voix le procès verbal de la séance du 26 janvier 2012 pour approbation.

Le compte rendu est adopté :

12 VOIX : POUR

1 VOIX : ABSTENTION

### **2 INFORMATIONS**

#### 1) Compte-rendu Conseil de Fabrique (03/02)

Le Maire liste les projets du Conseil de Fabrique :

- *La toiture de la sacristie.* Les travaux de réfection seront pris en charge par la commune car ils concernent des travaux extérieurs. Le Conseil Général sera sollicité à hauteur du taux modulé. On profitera de la location de la nacelle pour remplacer les tuiles

défaillantes.

- *Travaux de ponçage et vitrification.* Les vernis des parquets de la sacristie et de l'ensemble de l'église commencent à craqueler. Le démontage des bancs n'est pas compris dans les devis.

Le Maire souligne la bonne collaboration entre le Conseil de Fabrique et la Commune

## 2) *Compte-rendu de la Commission Géographique « eau potable » du SDEA (07/02)*

Le Maire communique l'ordre du jour :

- *Installation de la commission :* Il s'agit de la première commission géographique pour l'eau depuis le transfert de la compétence « eau potable » au SDEA. Le Maire rappelle que c'est Jean-Claude HUCK qui représente la commune au sein de cette commission.
- *Budget Eau potable.* C'est le SDEA qui établit le budget « Eau » à la place de la commune.
- *Proposition des tarifs 2012.* Les tarifs restent inchangés. Ils correspondent à ce qui a été défini et ne devraient pas augmenter au cours des prochaines années, si l'aide de la commune peut se poursuivre durant la période des grands travaux.
- *Avenant à la convention de fourniture d'eau potable avec la Ville de Rosheim :* La convention sera établie non plus entre la commune de Rosenwiller et la Ville de Rosheim, mais entre le SDEA et la Ville de Rosheim. Le Maire annonce que l'article 3 de la convention résout enfin la problématique de paiement des factures en attente qui seront annulées et refacturées au SDEA. Il cite : « Concernant les dépenses d'investissement détaillées à l'article 9 de la convention n°3 relative à la fourniture d'eau potable de la ville de Rosheim à la commune de Rosenwiller, il est précisé que la prise en charge à hauteur de 20% des montants (toutes subventions déduites) facturés par la Ville de Rosheim au titre de la commune de Rosenwiller correspond à une immobilisation au patrimoine de la collectivité et seront imputées en section d'investissement, en conformité avec les règles comptables publiques ». La convention sera soumise au vote des Conseils Municipaux de Rosheim et de Rosenwiller au mois d'avril.

Les autres points évoqués à l'ordre du jour concernaient :

- les travaux dans la rue de l'école
- la capacité des réseaux existants en cas d'adjonction du futur lotissement
- la date d'envoi des factures d'eau
- le branchement du nouveau réservoir et les problèmes de pression induits
- la création d'un fond de plan numérique (Il s'agit d'un cadastre numérisé), le projet est déjà en cours auprès du Conseil Général.

Le Maire informe les conseillers de la cause qui avait privé d'eau, du dimanche 12 février soir au lundi 13, les habitants de la rue principale. Il s'agissait de vis sectionnées par la rouille.

3) Compte-rendu du comité fleurissement (16/02) Commenté par Claudine HUCK

Les membres du Comité Fleurissement ont planifié le déroulement de la soirée avec la préparation des diplômes et les récompenses retenues. A l'étude, une animation pour agrémenter la soirée. Les membres du comité projettent le fleurissement du pont de la route de Grendelbruch. Le projet reste à valider avec l'ouvrier communal. Claudine HUCK invite l'ensemble des conseillers à assister à la cérémonie du fleurissement qui aura lieu le 13 avril 2012 à 20h.

4) Compte-rendu réunion CSA (21/02) Commenté par le Maire

Le Maire et les adjoints ont rencontré Monsieur Pierre GOERTZ du Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) concernant la gestion des arbres sur la colline sèche. Monsieur GOERTZ propose d'enlever certains arbres qui deviennent trop imposants, afin de conserver l'équilibre naturel de la pelouse sèche qui demande plus de taillis. Le CSA dispose de moyens limités, mais pourrait mettre à disposition un bûcheron professionnel. Ce serait un travail de collaboration avec la commune. Les lots coupés pourraient ensuite être mis en vente lors de l'adjudication de bois de 2013.

Laurent DUFFNER fait part de son hostilité concernant cette décision de couper les arbres. Pierre RUEL explique que c'est le rôle du CSA de gérer l'espace en fonction notamment de la nature du milieu. Jean-Claude HUCK rajoute que, si on s'oppose à l'avis du CSA, c'est le bail qui est à remettre en cause.

Le Maire propose d'en débattre à une autre date et rejoint la proposition d'Anne FISCHER-STEGER de faire un tour sur la colline pour voir les arbres concernés.

Pierre RUEL propose que cette opération soit expliquée par le CSA au travers du bulletin municipal.

5) Compte-rendu réunion périscolaire (23/02) Commenté par le Maire

Madame HAACKÉ, coordinatrice, Petite Enfance, Enfance Jeunesse au sein de la CCCR est venue présenter les résultats de l'étude qu'elle a menée pour proposer un accueil de type « périscolaire » aux enfants de Rosenwiller. Etude faisant suite à une enquête menée par la municipalité auprès des parents de jeunes enfants pour évaluer leurs besoins en nature de garde d'enfants, en réponse à une demande exprimée par les parents d'élèves lors du conseil d'école du mois de juin 2011. En effet, des familles rencontrent des difficultés pour trouver un mode de garde dans la commune, le nombre d'assistantes maternelles ne permettant pas de répondre à la demande, et de ce fait, demandent des dérogations pour scolariser leurs enfants à Rosheim par exemple, où ils trouvent des solutions pour les faire garder à midi et après l'école. Il est à noter que chaque demande de dérogation aussi légitime soit-elle, fragilise le maintien de l'école de Rosenwiller dans sa configuration actuelle de 3 classes; d'où l'étude confiée à Madame HAACKÉ par le Maire.

L'enquête menée par la municipalité en octobre 2011 a révélé que 9 familles, (soit 11 enfants) seraient intéressées par une formule de prise en charge pour le midi et le soir

essentiellement.

Pour bénéficier de la structure périscolaire de Rosheim, il faudrait mettre en place un transport entre Rosenwiller et Rosheim dont le coût se situe entre 18 000 et 22 000 € pour 10 enfants. Ce serait une solution rapide et adaptée aux besoins des familles et qui maintiendrait les effectifs scolaires de l'école. Par contre, cette solution pourrait mettre en concurrence les assistantes maternelles locales.

Le périscolaire de Rosheim étant déjà surchargé, le maire de Rosheim peut difficilement accepter des enfants supplémentaires d'une commune limitrophe alors que le bâtiment du périscolaire est mis à disposition par la ville de Rosheim.

Une autre solution à long terme serait d'envisager une structure type « périscolaire » à Rosenwiller. Ce type de structure est très exigeant en terme de normes et nécessiterait des investissements conséquents.

Une solution alternative serait de passer par une structure de type « garderie » en fournissant un accueil à partir de 7h30, le repas de midi avec la garde jusqu'à 13h30, puis la garde de 16h à 18h. L'ancien local de la CMDP pourrait être mis à disposition. La commune investirait dans l'équipement d'une cuisine et le rafraîchissement du local. Cette solution pourrait être envisageable au travers d'une structure associative, comme par exemple, l'association des parents d'élèves. Compte tenu des éléments à disposition, la commune et la CCCR vont approfondir cette piste pour la rentrée 2012/2013 et intégreront la commission scolaire et les représentants des parents d'élèves à la réflexion.

#### ***6) Compte-rendu du Comité Pilotage Jeunesse (02/02) Commenté par Claudine HUCK***

Il s'agit de recenser les différents projets qui pourraient permettre aux associations d'obtenir une subvention au travers de la CCCR. (4 axes, 4 ateliers). Sur les propositions qui ont été retenues, Claudine HUCK cite un grand projet pour le week-end du 15 septembre : la journée des associations à Rosheim et l'anniversaire des 20 ans de la CCCR.

La Mission Locale pour l'Emploi et l'UTAMS souhaitent qu'on indique leurs coordonnées dans le journal communal. Claudine HUCK propose de les rajouter sur le site de la commune et ajoute qu'il serait judicieux de créer également un lien vers l'annuaire des associations de la CCCR.

#### ***7) Compte-rendu du Comité Directeur de la Station d'Epuration (01/03) Commenté par Jean-Claude HUCK***

Jean-Claude HUCK présente le compte administratif 2011 et le budget 2012. Il souligne le très bon résultat du compte administratif avec un excédent de fonctionnement et d'investissement cumulé de 377 273,33€. Il rappelle que la STEP va s'équiper d'une nouvelle signalétique du suivi du process ainsi que de surpresseurs nouvelle génération. Le budget prévisionnel est conforme au débat d'orientation budgétaire présenté lors du conseil du 26 janvier 2012.

### **3. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011**

Pierre RUEL présente l'ensemble des dépenses et des recettes enregistrées durant l'exercice 2011 sur les différents budgets.

Les comptes administratifs de la commune et des budgets annexes, qui reflètent l'activité comptable 2011 plus les reports des résultats de l'année précédente, ont été examinés par la commission des finances. Pierre RUEL compare les résultats avec ceux du compte gestion. Les résultats sont identiques.

Pierre RUEL assure la présidence du vote.

Le maire quitte la salle pour l'adoption des comptes administratifs 2011

Pierre RUEL explique :

- pour la Commune : le déficit d'investissement s'explique par le coût important des travaux Route de Grendelbruch et les subventions qui ne sont pas encore rentrées. Le solde de l'année précédente a été reporté.
- pour l'eau : 200 000 € seront transférés au SDEA lors du prochain Conseil Municipal
- pour l'assainissement : la commune devra aider régulièrement le budget qui sera déficitaire en cas de travaux

### **COMPTE ADMINISTRATIF « COMMUNE » - ANNEE 2011**

CONSIDERANT que la clôture du budget d'investissement 2011 intervient au 31 décembre 2011, il convient, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2012 lors du vote du budget.

Pierre RUEL assure la présidence du vote, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote, à l'unanimité

- **APPROUVE ET ARRETE** comme suit le compte administratif 2011 de la Commune à
  - un excédent de fonctionnement de **389 938,76 €**
  - un déficit d'investissement de **209 208,83 €**
  
- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :
  - **209 208,83 €** à la section investissement - article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
  - **180 729,93 €** à la section de fonctionnement - article 002 (excédent de fonctionnement reporté)

### **COMPTE ADMINISTRATIF « EAU » - ANNEE 2011**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote, à l'unanimité

- **APPROUVE ET ARRETE** comme suit le compte administratif 2011 du budget

« Eau » à

- un excédent de fonctionnement de 119 538,48 €
- un excédent d'investissement de 81 914,66 €

### **COMPTE ADMINISTRATIF « ASSAINISSEMENT » - ANNEE 2011**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote, à l'unanimité

- APPROUVE ET ARRETE comme suit le compte administratif 2011 du budget « Assainissement » à
  - un excédent de fonctionnement de 47 539,38 €
  - un excédent d'investissement de 77 230,36 €

## **4. ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2011**

### **COMPTE DE GESTION « COMMUNE » - ANNEE 2011**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote, à l'unanimité

- DECLARE que le compte de gestion « Commune » dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.
- APPROUVE le compte de gestion 2010 pour le budget « Commune » à l'unanimité

### **COMPTE DE GESTION « EAU » - ANNEE 2011**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote, à l'unanimité

- DECLARE que le compte de gestion « Commune » dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.
- APPROUVE le compte de gestion 2010 pour le budget « Commune » à l'unanimité

### **COMPTE DE GESTION « ASSAINISSEMENT » - ANNEE 2011**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote, à l'unanimité

- DECLARE que le compte de gestion « Commune » dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.
- APPROUVE le compte de gestion 2010 pour le budget « Commune » à l'unanimité

## **5. VOTE DES TAXES ET DES BUDGETS 2012**

Pierre RUEL passe au travers des prévisions d'investissements du budget de la commune. Il prévoit une légère baisse des dotations de l'état. Le budget est constitué avec le maintien des taxes.

Une réflexion s'ouvre sur le taux de la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB).

La position de la commune dans le canton est la suivante :

- 1<sup>er</sup> rang pour la TFNB (85,56%)
- 1<sup>er</sup> rang pour le Taxe Foncière Bâti (15,67%)
- 2<sup>ème</sup> rang pour le Taxe d'Habitation (13,75%)
- 5<sup>ème</sup> rang pour la CFE (18,85%)

Laurent DUFFNER et Michel EINHART soulignent le taux démesuré de la TFNB.

En théorie, on pourrait baisser la TFNB sans toucher aux autres taxes mais cette mesure pourrait paraître inéquitable. Le souhait de la commission des finances serait de baisser l'ensemble des taxes. Toutefois, il est trop tôt pour envisager une telle baisse compte tenu des investissements en cours et à venir au niveau de l'eau et de l'assainissement, et du choix d'aider les budgets annexes (eau et assainissement) au travers du budget communal (50 000 € ont été prévus en 2012 afin d'éviter une augmentation trop importante du tarif de l'eau).

### **VOTE POUR LA MODIFICATION DU TAUX DE LA TFNB**

Entendu les explications du rapporteur de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

**3 VOIX : POUR**

**1 VOIX : ABSTENTION**

**9 VOIX : CONTRE**

- **DE NE PAS MODIFIER** le taux de la TFNB

### **VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES - 2012**

CONSIDERANT la proposition de la commission des finances réunie le 22/02/2012 de ne pas modifier en 2012 les taux d'imposition votés en 2011,

Entendu les explications du Maire, Philippe WANTZ et du rapporteur de la Commission des finances, Pierre RUEL, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2012 comme suit :

Taxes	Taux année 2011	Taux année 2012	Bases (prévisionnelles)	Produit
Taxe d'habitation	22,04	22,04	834 765 €	183 982 €
Taxe foncière bâti	15,67	15,67	525 301 €	82 315 €
Taxe foncière non bâti	89,71	89,71	34 037 €	30 535 €
CFE	18,85	18,85	14 241 €	2 684 €
			<b>TOTAL</b>	<b>299 516 €</b>



## **\* BUDGET « COMMUNE » - ANNEE 2012**

Entendu les exposés de Pierre RUEL, rapporteur de la Commission des Finances, et après avoir délibéré sur les propositions de recettes et de dépenses pour l'année 2012 élaborées en Commission des Finances

Monsieur Philippe WANTZ, Maire présente au conseil le projet de budget primitif 2012 de la Commune.

Le Conseil Municipal sur proposition de la Commission des Finances et ayant entendu l'exposé du Maire, Monsieur Philippe WANTZ après en avoir délibéré,

**12 VOIX : POUR**

**1 VOIX : ABSTENTION**

- **DECIDE** d'approuver et d'arrêter le budget primitif 2012 de la commune à la somme de **1 246 188,69 €** soit :
  - FONCTIONNEMENT : **639 629,93 €** en recettes et en dépenses
  - INVESTISSEMENT : **606 558,76 €** en recettes et en dépenses

## **\* BUDGET « ASSAINISSEMENT » - ANNEE 2012**

Entendu les exposés de Pierre RUEL, rapporteur de la Commission des Finances, et après avoir délibéré sur les propositions de recettes et de dépenses pour l'année 2012 élaborées en Commission des Finances

Monsieur Philippe WANTZ, Maire présente au conseil le projet de budget primitif 2012 de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances et ayant entendu l'exposé du Maire, Monsieur Philippe WANTZ après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** d'approuver et d'arrêter le budget primitif 2012 de l'assainissement à la somme de **269 709,12 €** soit :
  - FONCTIONNEMENT : **124 239,38 €** en recettes et en dépenses
  - INVESTISSEMENT : **145 469,74 €** en recettes et en dépenses

Pour information : Le Budget « Eau » est préparé par le SDEA

## **6. FIXATION DU COUT HORAIRE POUR MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL** *Commenté par Le Maire*

Le Maire explique que sur demande de la Trésorerie de Rosheim, il est important de fixer un coût horaire pour les interventions de l'agent communal amené à réparer des dégâts causés sur des biens communaux par un tiers. La commune pourra alors facturer l'intervention de

l'agent communal selon le temps qu'il aura passé sur la réparation.

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le coût de la mise à disposition d'un agent communal à 30,00€ TTC de l'heure

## **7. REGLEMENT DU CIMETIERE ET MISE A JOUR DES TARIFS** *Commenté par le Maire*

Le Maire rappelle que les recettes des concessions de cimetière reviennent pour 1/3 au CCAS et pour 2/3 à la commune.

Suite à une demande de construction de caveau, le règlement et les tarifs du cimetière communal méritent d'être revus. Les conseillers se basent sur une étude des tarifs appliqués dans le canton.

### ***Point 7 :*** **MODIFICATION** **AU REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL**

VU le règlement du cimetière municipal en date du 09 juillet 1996

CONSIDERANT l'article 33 du règlement qui interdit la construction de caveaux  
CONSIDERANT la délibération du 30 mars 1998 qui fixe le tarif des caveaux

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ANNULE** la délibération du 30 mars 1998
- **ANNULE** et **REPLACE** l'article 33 du règlement du 09 juillet 1996 par l'article 33 ci-dessous :  
Article 33 : la construction de caveaux est autorisée dans le cimetière communal

### ***Point 7 :*** **MISE A JOUR DES TARIFS** **DU CIMETIERE COMMUNAL**

VU le règlement du cimetière municipal en date du 09 juillet 1996

VU la modification du règlement du 02 mars 2012

Le Maire propose une actualisation des tarifs à compter du mois de mars 2012.

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs des concessions de cimetières

- pour une tombe simple, de 2 mètres carrés de surface : 120 €
  - pour une tombe double de 4 mètres carrés de surface : 240 €
- Le prix des concessions de cimetière est fixé pour une durée de 30 années

➤ **FIXE** les tarifs de la concession des caveaux

- pour un caveau de 2 mètres carrés de surface : 750,00 €
- pour un caveau de 4 mètres carrés de surface : 1 500,00 €

Le prix des concessions de caveaux est fixé pour une durée de 50 années

Claudine HUCK s'interroge sur l'éventuelle création d'un columbarium. Après avoir réuni la documentation nécessaire, le Maire propose d'en débattre lors d'un prochain conseil municipal.

## **8. VITRINE D'AFFICHAGE**

Les vitrines d'affichage devant la mairie méritent d'être changées. Cinq fournisseurs ont été sollicités. S'ouvre un débat sur la nature du matériau (verre ou plexy) des portes mobiles des armoires.

### ***Point 8 : ACHAT DE VTRINES D'AFFICHAGE***

VU la nécessité de changer les vitrines d'affichage vieillissantes

VU l'étude de différent devis auprès de 5 fournisseurs

Entendu les explications de Jean-Claude HUCK, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité

- **ACCEPTE** l'investissement de deux nouvelles vitrines d'affichage pour un montant maximum de 2 500,00 € HT
- **DECIDE** d'ouvrir les crédits nécessaires au budget primitif 2012

## **9. JOBS D'ETE *Commenté par Jean-Claude HUCK***

Comme l'an passé, deux jobs d'été seront à pourvoir pour seconder l'ouvrier communal dans les travaux d'entretien des espaces verts, de peinture, de rangement et de nettoyage, sur une période de trois semaines chacune. Un affichage se fera avec les dates retenues.

### ***Point 9 : CREATION DE 2 EMPLOIS DE SAISONNIERS NON TITULAIRES***

Compte tenu de la charge de travail durant la période estivale, incombant au seul ouvrier

communal, et la volonté de la commune de soutenir les jeunes par le biais du travail,

Entendu les explications de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **DECIDE** la création de deux emplois d'agents saisonniers d'une durée de trois semaines à temps complet en qualité de non titulaire,

Il s'agit de deux jobs d'été qui seront pourvus par des jeunes ayant 17 ans dans l'année ou plus.

- Les attributions consisteront à l'entretien des espaces verts, rangement, mise en peinture ..., sauf travaux pouvant faire courir un risque sécurité à l'agent saisonnier
  - La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35 heures.
  - La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 297, indice majoré 302 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.
  - Les contrats d'engagement seront établis sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 portant Statut de la Fonction Publique Territoriale pour faire face à un besoin saisonnier sur la période de juin, juillet et août 2012.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement des deux jeunes et tous les documents à intervenir

## **10. DIVERS**

- **Courriers/ courriels**

- Les professionnels du canton de Rosheim sollicitent la commune pour renouveler l'autorisation d'implantation de panneaux qui se situent à l'entrée du village.

- **Urbanisme**

### **DECLARATIONS DE TRAVAUX**

DP 067 410 12 C0003	RIVAT André	Toiture	En cours
DP 067 410 12 C0004	HUBER Mathieu	Ravalement de façades	En cours

### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

PC 067 410 12 C0001	SOMMER Gilles	Construction d'une maison individuelle	En cours
---------------------	---------------	--	----------

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER** : La commune n'a pas préempté pour la vente de la maison 1b route de Grendelbruch.

- **Select'om**

Michel EINHART donne un bref compte-rendu du débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu à Boersch le 21 février 2012

- Le taux reste inchangé à 7,84 % depuis 2008
- Les bases taxables augmentent de 1,8 %

- La taxe d'ordures ménagères (TOEM) rapporte 6,5 millions d'euros
- Le traitement des déchets augmente de 3,62%
- Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 8,4 millions d'euros et les recettes d'exploitation à 9,7 millions d'euros
- Le projet de déchetterie de Rosheim est définitivement abandonné. Il aurait coûté 442 000€. En contre partie la déchetterie de Boersch a été réaménagée.
- Une action de promotion du compostage individuel aura lieu le 19 juin à Rosheim
- De nouveaux panneaux seront affichés sur les conteneurs du village.
- Des composteurs seront mis en place dans les cimetières.

- **Divers**

- *Sébastien WISSER* : des chiens font leurs besoins derrière l'église.  
→ Un encart sera dédié aux actes d'incivilité dans un prochain bulletin communal. On renouvellera aussi l'affichage dans les boîtes.
- *Anne FISCHER-STEGER* : où en est-on avec la remise en état de la piste cyclable ?  
→ Un rendez-vous est programmé le 16 mars avec la maîtrise d'oeuvre LOLLIER et l'entreprise LEGOLL.

Un débat s'ouvre autour de la date de fermeture du dépôt de gravats. Pour pouvoir obtenir les subventions nécessaires à son aménagement, du Conseil Général et de l'ADEME, un arrêté de fermeture est nécessaire. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

- *Jean-Claude HUCK* signale que l'ouvrier communal a recouvert le chemin, au bout de la rue des pins à gauche, par des tuiles mises à disposition par l'entreprise KS et du macadam recyclé.

- **Prochaines dates**

- prochain conseil municipal : 05 avril

Fin de la séance : 23h30